

Discours Session plénière
François Rivasseau

18 décembre – 15h - 19h30

Monsieur le Haut-Commissaire,
Mesdames et Messieurs les chefs d'État ou de
gouvernement,
Mesdames, Messieurs,

Je souhaite tout d'abord vous exprimer toute la reconnaissance de la France pour l'organisation de ce premier Forum mondial sur les réfugiés, qui marque le premier anniversaire de l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies du Pacte mondial sur les réfugiés, texte d'une importance capitale.

En adoptant le Pacte, la communauté internationale a pris l'engagement d'instaurer, selon vos mots, Monsieur le Haut-Commissaire, un « authentique partage des responsabilités à l'égard des réfugiés ».

Il est désormais temps de passer des mots aux actes. Le Pacte mondial sur les réfugiés entrouvre et affirme une nouvelle voie pour aborder la question des réfugiés et des communautés hôtes. Cela passe par l'élaboration des politiques publiques, des stratégies humanitaires et de développement et des actions de la société civile.

La France entend assumer toutes ses responsabilités et prendre toute sa part dans la mise en œuvre de ce Pacte.

Je tiens tout d'abord à saluer ici, au nom de la France, la solidarité des pays de premier asile et la générosité des populations hôtes, qui, rappelons-le, accueillent la majorité des réfugiés, malgré des conditions de vie souvent déjà difficiles. A ces pays, je veux dire que la France entend soutenir leurs efforts en partageant cette grande responsabilité qu'est l'accueil des populations persécutées dans le monde et le soutien aux pays et communautés qui en ont le plus besoin.

Monsieur le Haut-Commissaire,

1/ L'action de la France en faveur des réfugiés repose sur l'ouverture, l'accueil et l'amélioration constante de son système d'asile

La France s'est fortement mobilisée, au cours des dernières années, pour offrir, à ceux qui dans le monde sont en besoin de protection, des voies complémentaires d'accès à son territoire, sûres et légales.

La réinstallation des réfugiés est l'une de ces voies. Elle doit être davantage développée et la France s'est résolument engagée sur ce chemin. Avec 10 000 réfugiés réinstallés en 2018 et 2019, la France s'honore d'être aujourd'hui devenue l'un des principaux pays de

réinstallation dans le monde et l'un des tout premiers en Europe.

Conscient de toute l'importance que représente la réinstallation au regard d'un meilleur partage des responsabilités, le **Président de la République a tenu, lors de sa rencontre avec le Haut-commissaire le 22 juillet dernier, à renouveler l'engagement de la France. C'est donc solennellement que je puis vous confirmer ici l'engagement de la France à réinstaller de nouveau 10 000 réfugiés au cours des deux prochaines années.**

Je voudrais également insister ici sur cette **spécificité française qu'est la possibilité de délivrer des visas en vue de demander l'asile. Depuis 2012, cette pratique a permis l'accueil de près de 15 000 réfugiés, principalement syriens et irakiens. Cette procédure a pu se faire, aussi, avec le concours de la société civile et je voudrais notamment citer le protocole « couloirs humanitaires » signé en mars 2017.**

Enfin, la France est particulièrement attachée à l'importance de toujours améliorer son système d'asile et d'éligibilité au statut de réfugié. C'est pour réaliser cet objectif que la France a co-parrainé le groupe sur les capacités de protection et qu'elle s'est engagée depuis plusieurs années dans une importante réforme de ses procédures et outils internes lui permettant de faire preuve à la fois de réactivité. C'est

dans cette dynamique collective que nous souhaitons annoncer la mise en place au niveau national d'un partenariat interministériel en faveur du renforcement des capacités d'asile incluant divers acteurs étatiques. Ce mécanisme, en coordination avec le HCR, permettra de faciliter le soutien en faveur d'Etats qui en auraient exprimé le souhait dans l'élaboration et l'amélioration de leur système d'asile. En parallèle de ce mécanisme, le Barreau de Paris a également formellement soumis un engagement en faveur de l'assistance juridique pour les demandeurs d'asile et les réfugiés.

Enfin, nous le savons, accueillir les demandeurs d'asile et les réfugiés n'est qu'une première étape. Nous devons donner à ces réfugiés, déracinés de leur pays d'origine et au parcours douloureux, les moyens de se reconstruire et de s'intégrer dans les sociétés d'accueil pour en être des acteurs à part entière. Cela implique des politiques résolues en matière d'apprentissage linguistique et d'accompagnement vers l'emploi et le logement et de renforcer les liens avec la société d'accueil. Ces politiques doivent être menées avec l'appui des territoires et de la société civile. La France a à et égard rejoint d'autres partenaires et s'engage à davantage inclure les réfugiés en amont de l'élaboration des politiques publiques.

C'est aussi le sens de l'engagement que prend aujourd'hui la France et qui vise à intensifier les

efforts entrepris au niveau national pour permettre l'intégration et l'accès des réfugiés à l'autonomie, grâce à nos partenaires de la Délégation interministérielle pour l'accueil et l'intégration des réfugiés et de la Délégation interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement.

Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Haut-Commissaire,

2/ L'action de la France en faveur des réfugiés est humanitaire et s'adapte aux enjeux politiques et internationaux actuels

Parce que le monde compte aujourd'hui près de 70 millions de réfugiés et de déplacés internes, et que la majorité d'entre eux se trouvent dans un pays voisin de leur pays d'origine, **l'action de la France s'inscrit également dans son assistance humanitaire, dans ses programmes de développement et dans son action au sein des enceintes multilatérales et européennes. Il nous faut maintenir une posture unie pour défendre le mandat et les intérêts du HCR en faveur des réfugiés ainsi que la mention du Pacte dans les textes internationaux.**

Si le HCR a su se transformer et proposer de nouvelles dynamiques, il est de notre responsabilité à tous de l'accompagner et s'adapter aux évolutions qui marquent l'actualité. Je pense ici aux effets du



changement climatique et de la nécessité de préserver collectivement l'environnement et le bien-être des générations futures. **C'est pour cette raison que la France a décidé de co-organiser, avec la Norvège, une session Spotlight centrée sur l'importance du verdissement des réponses humanitaires dans les contextes de déplacements forcés de populations. La France a rejoint également l'engagement commun pour répondre au défi lancé par le HCR « Clean Energy Challenge ».**

Pour inscrire son engagement dans le long-terme, la France poursuivra **l'intégration dans sa Stratégie humanitaire 2018-2022 de critères écologiques et environnementaux complémentaires et organiser une journée d'échanges, centrée sur le verdissement de la réponse humanitaire et l'expertise des acteurs de développement, à Paris.**

Il nous également prendre en compte les plus vulnérables dans nos actions humanitaires, d'où l'appui de la France à l'engagement commun en faveur des personnes en situation de handicap dans les contextes humanitaires.

Enfin, à l'échelle européenne, en matière d'accueil des réfugiés, notre approche doit être mieux harmonisée, mieux coordonnée. C'est pour cela que le Président de la République a appelé à une refondation de Schengen qui doit comporter une remise à plat des